

PROGRAMMATION DES ACTIVITES EN CLASSE DE SECONDE

Les cours d'EPS en seconde se déroulent en classe entière. Il y aura 4 cycles d'activités au cours de cette année.

Les activités physiques programmées le sont dans le respect des textes officiels qui régissent la pratique en lycée mais aussi en fonction de la disponibilité de nos installations.

Tous les élèves, au cours de ses 2 premières années au lycée, doivent avoir vécu au moins 1 cycle de 16h à 18h de chacun des groupements d'activités (CP). Ils peuvent donc choisir, en arrivant en terminale, le menu d'Activités Physiques Sportives et Artistiques le plus adapté à leurs compétences dans le respect des textes de référence concernant l'examen EPS du baccalauréat.

La répartition des APSA sur l'année de seconde se fait selon la programmation ci-dessous.

| Classes | C P | Activités obligatoires | C P | Activités obligatoires | C P | Activités au choix selon les salles | C P | Activités au choix selon les salles |
|-----------|-------------|--|--------|-------------------------------------|-------------|---|--------|---|
| 2° | 5 1 5 | Musculation ou Athlétisme dont course longue | 3 3 | Gymnastique ou Arts du cirque | 4 4 4 | Sport collectif au choix (VB, HB, FB) | 4 2 | Badminton Escalade |